Image not found or type unknown

Garde d'enfant en cas de décès

Par **Leslie54**, le **08/04/2009** à **19:55**

Bonjour,
je souhaiterais entreprendre des démarches pour qu'au cas où nous décèderions mon mari et moi, nos enfants ne soient pas confiés à nos familles mais à un tiers (parrain, marraine).
Est-ce possible et si oui comment faire?
Merci

Par **Marion2**, le **08/04/2009** à **20:08**

Bonsoir,

Tout dépend si les parrains et marraines font partie de la famille oui, mais dans le cas contraire, c'est impossible.
Cordialement.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés